

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du 18 janvier 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit du mois de janvier à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Luc HEBERT, Michel RIO, Michel DUPAS, Frédéric DESDION, Thomas DEHAUMONT, Aurélien LEBARON, Michel PHILIPPE, Mmes Patricia BRAY, Isabelle BAILLY-PURNU,

Absents : M. Franck LAMBLARDY, Christophe MARON, Anne-Maïté TURMEL, Laurence HUZE

Pouvoirs : M. Franck LAMBLARDY a donné pouvoir à Mme Isabelle BAILLY-PURNU, M. Christophe MARON a donné pouvoir à M. Jacques POUCHIN, Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY, Mme Laurence HUZE a donné pouvoir à M. Michel PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BAILLY-PURNU a été nommée secrétaire de séance

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 11

nombre de membres votants: 15

date de la convocation : 01/12/2015

Le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Urbanisme – Environnement :

a) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner concernant les biens situés à Fontaine sous Jouy à savoir:

- Lieu-dit « Le Clos Baquet » à Fontaine sous Jouy (parcelles cadastrées B n°124, B n°126, B n°332) ;
- Lieu-dit « La Fontaine » à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée B n°456)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les dites parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à ces demandes d'intention d'aliéner.

b) Bilan Urbanisme année 2015 :

La Mairie a enregistré 23 dossiers de demandes de déclarations préalables (petits travaux), 9 demandes de permis de construire dont 3 demandes de permis de construire de maison d'habitation et 29 demandes de Certificats d'Urbanisme (CU) dont 2 CU opérationnels (terrains en vue de construire).

Un Permis d'Aménager (PA) a été déposé le 10 décembre 2015 pour une division de terrains en 5 lots au hameau des Croisy (parcelle cadastrée D n°13 pour 5460m²) puis annulée par le pétitionnaire le 23 décembre 2015. Celui-ci a déposé une Déclaration Préalable (DP) en vue de diviser sur cette même parcelle le 8 janvier dernier.

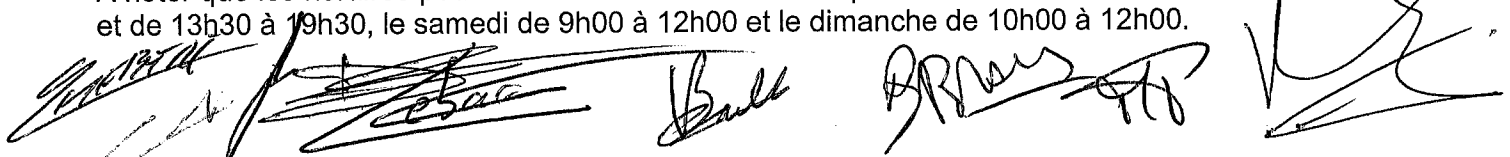
c) Coupe de bois (contrat) :

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal du contenu et des conditions du contrat concernant la coupe de bois pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le contenu et les conditions indiqués dans le contrat de coupe de bois pour l'année 2016 et charge Monsieur le Maire de signer ce contrat avec les bénéficiaires.

Le tirage au sort de ces derniers ayant eu lieu le 5 janvier dernier.

A noter que les horaires pour effectuer les travaux de coupe sont du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00.



d) Valorisation agricole des sous-produits issus du recyclage des papiers :

La Société SCA, domiciliée à Hondouville (Eure) a adressé un courrier à la mairie pour nous informer de la possibilité de procéder à des dépôts temporaires du sous-produit Calciton (issu du recyclage des vieux papiers) en vue d'un épandage agricole après la moisson. La composition de ce sous-produit nous a été communiquée. Il tient en tas et ne dégage pas d'odeurs nauséabondes ni de jus.

FINANCES

a) Bilan des finances communales au 31 décembre 2015 :

Le résultat financier arrêté au 31 décembre 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 163 630.14€ (dont 128 000€ de recettes issus du placement OAT arrivé à échéance le 24 avril 2014) et un excédent d'investissement de 10 153.69€. Pour l'année 2016, les dotations de l'Etat vont continuer à baisser, la population dite DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) donnée par l'Insee augmente, avoisinant les 910 habitants. Ce nombre d'habitants sera une donnée indéniable pour le calcul des dotations à venir. Les investissements en 2016 feront l'objet d'une programmation pluriannuelle afin de maîtriser les finances de la commune.

Les prochaines commissions budgétaires se tiendront fin février et au cours du mois de mars pour un vote du Budget principal le 23 mars 2016.

b) Primes du Personnel

Le Conseil municipal reconduit à l'unanimité en 2016, le principe des primes pour le personnel communal ainsi que son mode de calcul :

- Pour les adjoints techniques 2^{ème} classe, l'ATSEM, cette prime s'intitule Indemnité d'Administration et de technicité (IAT),
 - Pour la secrétaire de Mairie (grade : rédacteur principal territorial), l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe chargée de la gestion de la garderie et les adjoints techniques 2^{ème} classe chargés de l'entretien des espaces verts de la voirie et des bâtiments communaux ; cette prime s'intitule Indemnité de Mission des Préfectures (IM)
- L'enveloppe globale pour ces primes est de 5740€. Les primes seront versées en janvier 2016.

Cette remise des primes aura lieu le Lundi 25 Janvier 2016 à 18h30 à la mairie.

c) Contrat de Maintenance Informatique – année 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer le contrat annuel avec NG Informatique de 12 heures, domicilié à Chambray, 13 rue des aires pour un montant de 690€ pour l'année 2016 afin d'assurer la maintenance du parc informatique de la mairie et de l'école de Fontaine sous Jouy.

- d) Achat livrets « le petit citoyen » :** le livret « le petit citoyen » présente et explique aux enfants la France (l'Etat, sa géographie, la République, le gouvernement, l'entité communale, l'école, la définition du mot citoyen, l'hymne national, la charte de la laïcité). Le coût unitaire est de 3.30€ TTC. Ce livret sera donné aux enfants de cours moyen (CM1, CM2)

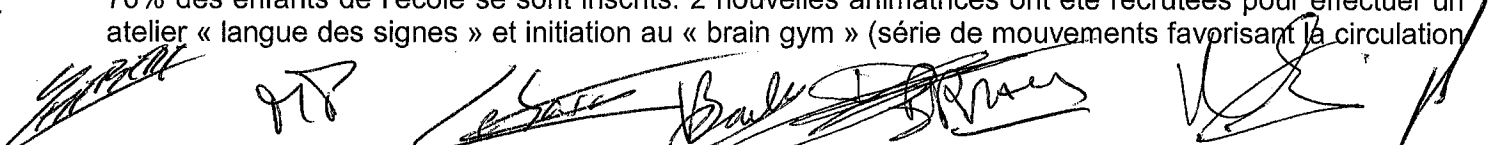
Affaires Scolaires

a) Bilan Garderie :

Le début d'année 2016 confirme le mois de décembre dernier. En effet, moins d'enfants fréquentent la garderie le soir avec une moyenne de 13 enfants le soir. La commission affaires scolaires se réunira prochainement notamment pour analyser cette baisse de fréquentation.

b) Bilan TAP (saison 3) :

70% des enfants de l'école se sont inscrits. 2 nouvelles animatrices ont été recrutées pour effectuer un atelier « langue des signes » et initiation au « brain gym » (série de mouvements favorisant la circulation)



des informations entre la partie gauche et la partie droite du cerveau).

c) Participation aux TAP à Jouy/Eure

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le montant de la participation communale demandée par la commune de Jouy/Eure pour les 8 enfants de Fontaine sous Jouy inscrits à l'école de Jouy/Eure et participants aux TAP,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix « pour » et 2 voix « abstentions » (Raphaël NORBLIN, Michel RIO) d'accepter cette participation pour un montant de 449.06€ pour la période allant de septembre 2014 à juillet 2015 et charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

d) Association « les p'tites canailles » :

Cette nouvelle association a pour objet « d'organiser diverses activités en rapport avec les enfants en accord avec les responsables légaux ». Après une bourse aux jouets et la vente de parts de galettes des rois, la confusion règne malgré tout pour certains parents.

e) Formation aux gestes de secours :

Une formation sera réalisée le 8 février prochain pour le personnel communal.

f) Réforme des programmes de l'école primaire :

Un courrier du « syndicat national de l'édition – groupe éducation » a été adressé à la mairie afin de s'équiper de nouveaux manuels scolaires pour un coût unitaire de 30€/élève (cycle I : CP, CE1, CE2) et 55€/élève (cycle II : CM1 et CM2). Aucune information officielle de l'Etat et/ou du Ministère de l'Education Nationale nous a été donnée à ce sujet du moins pour le moment.

Affaires sociales :

a) **Repas des anciens** : il aura lieu le dimanche 13 mars à 12h30 à la salle communale.

b) **Evolution du CCAS** : au 1^{er} janvier 2017, les CCAS seront supprimés (« Loi NOTRe »). Les CCAS des petites communes seront repris par l'EPCI de rattachement et deviendront des CCIAS.

c) Prise en charge communale du repas des anciens

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que l'intégralité du coût du repas des anciens sera pris en charge par la commune et non par le CCAS de Fontaine sous Jouy.

Travaux – Voirie – Chemins :

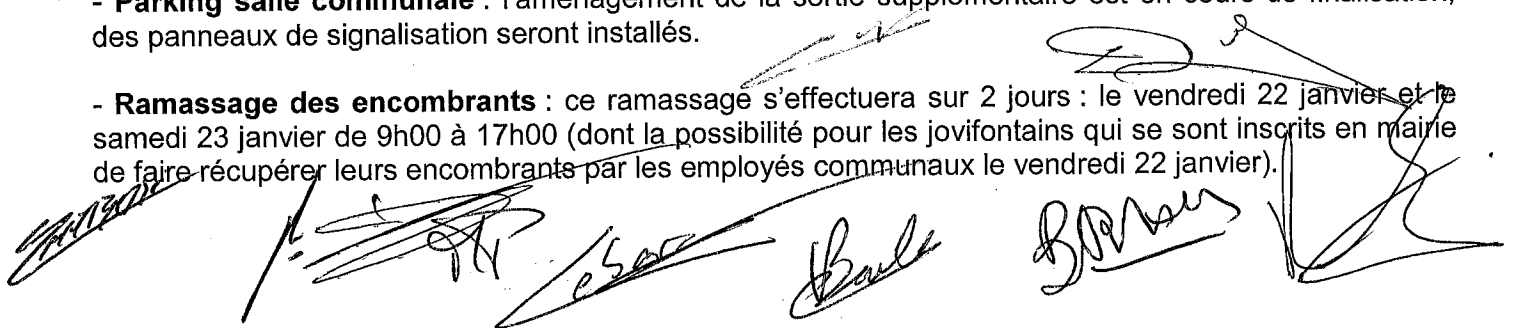
- **Local Service à la Personne** : la pose du carrelage est terminée, reste les travaux de peinture, de plomberie pour une possibilité de fin des travaux fin février.

Un bail professionnel sera rédigé. Les modalités et le contenu de ce bail seront analysés pour être présenté au prochain Conseil municipal.

Des travaux supplémentaires de terrassement sont rendus nécessaires : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour réaliser des travaux de terrassement supplémentaires pour le local service à la personne et retient le devis de l'entreprise Plourde domicilié à Caillouet-Orgeville (Eure) pour un montant de 559.07 € HT soit 670.88€ TTC.

- **Parking salle communale** : l'aménagement de la sortie supplémentaire est en cours de finalisation, des panneaux de signalisation seront installés.

- **Ramassage des encombrants** : ce ramassage s'effectuera sur 2 jours : le vendredi 22 janvier et le samedi 23 janvier de 9h00 à 17h00 (dont la possibilité pour les jovifontains qui se sont inscrits en mairie de faire récupérer leurs encombrants par les employés communaux le vendredi 22 janvier).



- **Eclairage public** : on dénombre à nouveau quelques dysfonctionnements, notamment avec la programmation des horloges. Un test de pose de 2 leds à bain d'huile sera effectué devant la mairie pour les cars scolaires.

- **Elagage de l'arbre situé devant la Mairie** : prochainement l'élagage de cet arbre sera réalisé par nos employés communaux.

- **Commission Travaux-voirie-chemins** : le choix du prestataire sera à déterminer pour effectuer l'audit énergétique de nos bâtiments (école). Cette commission se réunira le mardi 26 janvier à 18h30.

- **Liberté Egalité Fraternité** : une réflexion est en cours pour remettre la devise sur le fronton de la mairie.

- **Déviations d'Autheuil-Authouillet - RD 316** : cette déviation prendra fin en février au plus tard. Les panneaux indiquant cette déviation apparaissent gênants à certains endroits où ils sont implantés.

Communication :

a) Bulletin municipal de janvier :

Il a été bien apprécié.

b) Site internet communal :

Le contrat de maintenance avec le prestataire « neuf couleurs » est voté à l'unanimité pour un montant de 605 € par an. Ce contrat se compose de 561 € pour la maintenance, les mises à jours du logiciel et les réparations en cas de piratage, de 30 € pour l'hébergement du site sur la plateforme OVH et de 15 € pour la location du nom de domaines à OVH.

L'adresse fontainesousjouy.fr a été fermée.

Comptes rendus des syndicats :

- SICOSSE : réunion d'information sur les travaux et entretiens dans les gymnases
- Ligne Nouvelle Paris Normandie : on connaîtra le tracé fin 2016 à 150 mètres près.

Informations diverses :

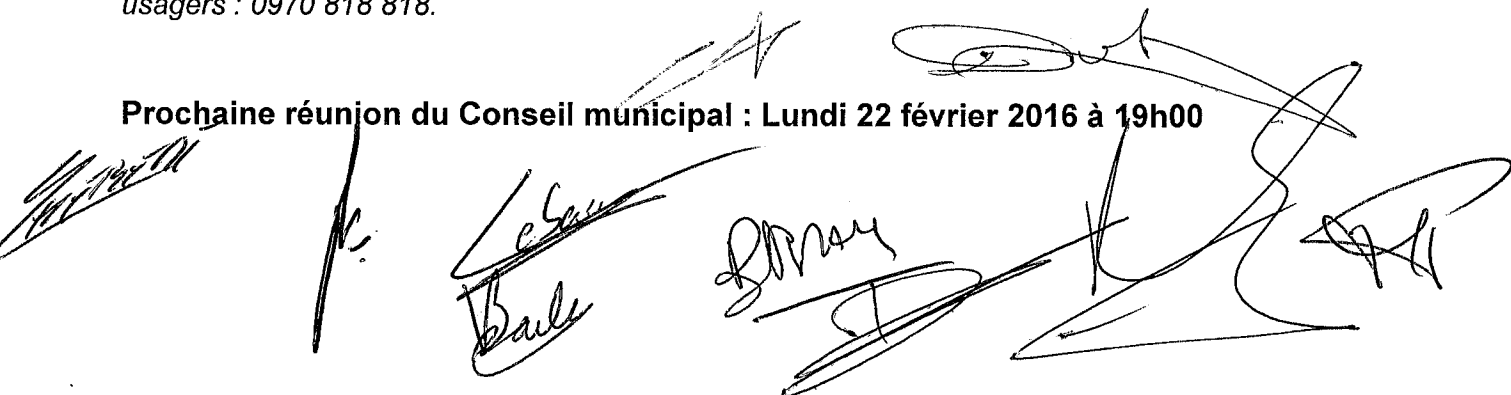
- **Communes nouvelles** : une motion du Conseil municipal de Pacy/Eure a été prise le 8 décembre dernier et adoptée à l'unanimité. Elle concerne les communes nouvelles, le contexte financier et la Loi NOTRe qui viennent bouleverser le contexte local. « Quelle place tiendrons-nous demain dans une intercommunalité élargie à 85 000 habitants voire 130 000 habitants ? » Face à ces enjeux, le Conseil municipal de Pacy/Eure a donc approuvé cette motion permettant d'étudier et de travailler sur un rapprochement entre les communes situées autour de Pacy/Eure, en vue de créer une commune nouvelle.

- **Population Insee (information décembre 2015)** : la population municipale est de 832 habitants, la population comptée à part est de 29 et la population totale est de 861 habitants.

- **TNT haute définition** : le passage à la TNT (télévision numérique terrestre) haute définition aura lieu le 5 avril 2016. Cette évolution permettra de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD avec une meilleure qualité de son et d'image. Pour les foyers recevant la télévision par une antenne râteau et ne possédant aucun récepteur compatible avec la HD, ils pourront acquérir un adaptateur HD pour environ 25€.

Un site internet peut être consulté : www.recevoirlatnt.fr et un centre d'appel est mis à disposition des usagers : 0970 818 818.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 22 février 2016 à 19h00

The bottom of the page features several handwritten signatures in black ink, likely representing the members of the municipal council. The signatures are stylized and vary in length and complexity, with some appearing to be initials or names written quickly.